

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 4 MARS 2019, À 19 H 30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 18 février 2019
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Avis de motion et dépôt et adoption projet – règlement numéro 1240-2019 décrétant des travaux de construction d'un terrain de tennis simple avec stationnement pavé dans le parc de la rue Pierrette-Desjardins et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 287 835 \$ à cette fin
 - 5.3 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1232-2019 décrétant l'exécution de travaux de canalisation des fossés sur les rues Vanier et Roy, et pourvoyant à un emprunt de 32 300 \$ à cette fin
 - 5.4 Remplacement d'une valve – 77, Avenue Markey – réclamation – règlement
 - 5.5 Roy et Asselin inc. – honoraires
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 581-7-2019 amendant le règlement numéro 581-1997, tel qu'amendé, concernant le contrôle des animaux
 - 6.2 Réfection des infrastructures et de la voirie – rues Vanier et Roy – soumissions – adjudication
 - 6.3 Sécurité civile – demande d'aide financière – volet 2
7. **URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1 Adoption – règlement numéro 926-4-2019 modifiant certaines dispositions du règlement 926-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances
 - 7.2 Adoption second projet – règlement numéro 1237-2019 modifiant le règlement de construction 300-A-1990, le règlement de zonage 300-C-1990, le règlement sur les usages conditionnels 835-2006 et le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale 822-2005 dans le but d'autoriser conditionnellement, au sein de la zone C-2 313, la construction de bâtiments multifamiliaux de quatre à six étages encadrés par un PIIA et revoir certaines dispositions en lien aux marges applicables aux constructions situées en bordure des voies ferrées

- 7.3 Avis de motion et adoption premier projet – règlement numéro 1238-2019 modifiant le règlement 822-2005 relatif au Plan d’implantation et d’intégration architecturale dans le but d’ajouter un nouveau secteur de PIIA le long du boulevard Antonio-Barrette et de modifier certaines dispositions en lien au règlement applicable dans le secteur de PIIA 5, 7 et 8
- 7.4 Avis de motion et dépôt et adoption projet – règlement numéro 1239-2019 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 dans le but de modifier les dispositions applicables aux usages complémentaires et aux constructions accessoires autres que résidentiel en plus d’ajouter des usages autorisés en zone I-1 121 et de modifier les normes applicables à l’entreposage du bois de chauffage
- 7.5 Dérogation mineure numéro 2019-00006 (8, rue Jubinville)
- 7.6 Étude de PIIA – projet d’installation d’enseignes – 2, avenue des Plaines
- 7.7 Étude de PIIA – projet de construction d’un bâtiment et aménagement d’un site – lots 4 925 602, 4 925 604 et 4 925 605
- 7.8 Organisme des bassins versants de La Zone Bayonne – adhésion – renouvellement
- 8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
- 8.1 Centre de femmes Marie-Dupuis – Journée internationale des femmes 2019 – brunch-conférence – achat de billets
- 8.2 L’AFEAS Notre-Dame-des-Prairies et l’AFEAS régionale Lanaudière – contribution financière
- 8.3 Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette – activités de financement – autorisation
- 8.4 Service des incendies – rapport du mois de décembre 2018
- 9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**
- 9.1 Défi Santé 2019 – activités offertes
- 9.2 Activités dans le cadre du Défi Santé – demande d’aide financière
- 9.3 Acquisition de fatbike et équipement de protection – demande d’aide financière
- 9.4 Installation d’une table de DJ extérieure – demande d’aide financière
- 9.5 Camp de jour estival 2019 – tarification
- 9.6 Programmation au centre Multi-sport – hiver 2019
- 9.7 Programmation de loisirs – hiver 2019 – modification
- 9.8 Club de baseball mineur Lanaudière nord – inscriptions 2019 – recommandation de paiement
- 9.9 Aménagement du parc Raymond-Villeneuve – services professionnels d’architecture urbaine – mandat
- 10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**
- 10.1 Jeudis Musik’eau 2019 – programmation – premières parties
- 10.2 Programmation culturelle – spectacle de Noël 2019
- 10.3 Culture Lanaudière – adhésion – renouvellement
- 10.4 Festival en Chanson de la Petite Vallée – partenariat

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Nicole Chevalier, mairesse suppléante
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

Absence motivée :

madame Suzanne Dauphin, mairesse

Participent également à cette séance, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directeur général adjoint et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse suppléante Nicole Chevalier ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

117-03-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 18 février 2019

118-03-2019

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 février 2019 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

119-03-2019 5.1 Liste des chèques – approbation

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 21 février au 4 mars 2019 inclusivement et totalisant une somme de 409 968,95 \$.

120-03-2019 5.2 Avis de motion – règlement numéro 1240-2019 décrétant des travaux de construction d'un terrain de tennis simple avec stationnement pavé dans le parc de la rue Pierrette-Desjardins et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 287 835 \$ à cette fin

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1240-2019 décrétant des travaux de construction d'un terrain de tennis simple avec stationnement pavé dans le parc de la rue Pierrette-Desjardins et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 287 835 \$ à cette fin.

121-03-2019 Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1240-2019 décrétant des travaux de construction d'un terrain de tennis simple avec stationnement pavé dans le parc de la rue Pierrette-Desjardins et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 287 835 \$ à cette fin

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1240-2019 décrétant des travaux de construction d'un terrain de tennis simple avec stationnement pavé dans le parc de la rue Pierrette-Desjardins et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 287 835 \$ à cette fin.

5.3 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1232-2019 décrétant l'exécution de travaux de canalisation des fossés sur les rues Vanier et Roy, et pourvoyant à un emprunt de 32 300 \$ à cette fin

Monsieur Serge Landreville dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement – règlement numéro 1232-2019 décrétant l'exécution de travaux de canalisation des fossés sur les rues Vanier et Roy, et pourvoyant à un emprunt de 32 300 \$ à cette fin.

5.4 Remplacement d'une valve – 77, Avenue Markey – réclamation – règlement

122-03-2019

ATTENDU QUE monsieur Simon Couture, propriétaire de l'immeuble situé au 77, Avenue Markey, réclame de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies le remboursement des dommages subis à sa propriété, le 21 décembre 2018, suite à la réparation de l'aqueduc et à une vérification sur la sortie d'eau extérieure pour le drainage;

ATTENDU la recommandation du 18 février 2019 de monsieur Jacques Boivin, directeur du Service des travaux publics, concernant cette réclamation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer la somme de 150,62 \$ à monsieur Simon Couture en paiement complet et final de la facture numéro 788238 datée du 26 janvier 2019.

5.5 Roy et Asselin inc. – honoraires

123-03-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de la firme d'avocats Roy et Asselin inc., pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à la firme d'avocats Roy et Asselin inc. les honoraires professionnels au montant de 478,58 \$ pour les services rendus du 7 au 31 janvier 2019.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Avis de motion – règlement numéro 581-7-2019 amendant le règlement numéro 581-1997, tel qu'amendé, concernant le contrôle des animaux

124-03-2019

Monsieur Jean-Guy Forget donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 581-7-2019 amendant le règlement numéro 581-1997, tel qu'amendé, concernant le contrôle des animaux.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 581-7-2019 amendant le règlement numéro 581-1997, tel qu'amendé, concernant le contrôle des animaux

125-03-2019

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 581-7-2019 amendant le règlement numéro 581-1997, tel qu'amendé, concernant le contrôle des animaux.

126-03-2019

6.2 Réfection des infrastructures et de la voirie – rues Vanier et Roy – soumissions – adjudication

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à la réfection des infrastructures et de la voirie sur les rues Vanier et Roy;

ATTENDU QUE cinq soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 28 février 2019, à savoir :

Généreux Construction inc.	619 715,25 \$
BLR Excavation inc.	628 585,32 \$
Jobert inc.	637 067,86 \$
Les Excavations Michel Chartier inc.	726 036,08 \$
Sintra inc.	764 057,74 \$

ATTENDU QUE monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBi experts-conseils inc., a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 1^{er} mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Généreux Construction inc. le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des infrastructures et de la voirie sur les rues Vanier et Roy, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 619 715,25 \$;

QUE cette adjudication soit conditionnelle à l'obtention de l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

127-03-2019

6.3 Sécurité civile – demande d'aide financière – volet 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Ville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018

et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 100 000 \$, et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 12 000 \$.

Que la Ville autorise monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Adoption – règlement numéro 926-4-2019 modifiant certaines dispositions du règlement 926-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse suppléante mentionne l'objet du règlement 926-4-2019 ainsi que sa portée.

128-03-2019

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 18 février 2019 concernant le règlement numéro 926-4-2019 modifiant certaines dispositions du règlement 926-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 926-4-2019 modifiant certaines dispositions du règlement 926-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.2 Adoption second projet – règlement numéro 1237-2019 modifiant le règlement de construction 300-A-1990, le règlement de zonage 300-C-1990, le règlement sur les usages conditionnels 835-2006 et le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale 822-2005 dans le but d'autoriser conditionnellement, au sein de la zone C-2 313, la construction de bâtiments multifamiliaux de quatre à six étages encadrés par un PIIA et revoir certaines dispositions en lien aux marges applicables aux constructions situées en bordure des voies ferrées

129-03-2019

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter, sans modification, le second projet de règlement numéro 1237-2019:

Modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 en autorisant conditionnellement au sein de la zone C-2 313 les bâtiments multifamiliaux à caractère résidentiel de quatre à six étages en structure isolée, aménagés dans le cadre d'un projet intégré ou non et prévoir les grilles d'usages et normes applicables;

Modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 en réduisant les marges applicables aux constructions multifamiliales situées en bordure des voies ferrées de 60 mètres à 15 mètres;

Modifiant la norme spéciale 3.5.2.68 afin d'intégrer des dispositions spécifiques au projet intégré à caractère résidentiel en zone C-2 313;

Modifiant le règlement de construction 300-A-1990 en précisant le contenu minimal d'une demande visant à autoriser un projet intégré;

Modifiant le règlement d'usage conditionnel 835-2006 en établissant les critères d'évaluation applicables à une demande de construction d'un bâtiment multifamilial à caractère résidentiel de six étages en structure isolée aménagé dans le cadre d'un projet intégré ou non;

Modifiant le règlement 822-2005 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale dans le but de prévoir les dispositions applicables au projet résidentiel en zone C-2 313.

7.3 Avis de motion – règlement numéro 1238-2019 modifiant le règlement 822-2005 relatif au Plan d'implantation et d'intégration architecturale dans le but d'ajouter un nouveau secteur de PIIA le long du boulevard Antonio-Barrette et de modifier certaines dispositions en lien au règlement applicable dans le secteur de PIIA 5, 7 et 8

130-03-2019

Monsieur Régis Soucy donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1238-2019 :

- modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir les zones R-5 321, R-5 323, C-3 311 et une partie de la zone R-5 305 et R-5 307 située à l'est de la rue Gauthier nord à la zone de PIIA-7;
- modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de créer la zone de PIIA-10 et d'y assujettir une partie des zones R-5 305 et R-5 307 située à l'ouest de la rue Gauthier nord à celle-ci;
- modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier un critère en lien à l'éclairage des enseignes dans la zone de PIIA-8.

Adoption premier projet – règlement numéro 1238-2019 modifiant le règlement 822-2005 relatif au Plan d'implantation et d'intégration architecturale dans le but d'ajouter un nouveau secteur de PIIA le long du boulevard Antonio-Barrette et de modifier certaines dispositions en lien au règlement applicable dans le secteur de PIIA 5, 7 et 8

131-03-2019

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1238-2019 :

- modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir les zones R-5 321, R-5 323, C-3 311 et une partie de la zone R-5 305 et R-5 307 située à l'est de la rue Gauthier nord à la zone de PIIA-7;
- modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de créer la zone de PIIA-10 et d'y assujettir une partie des zones R-5 305 et R-5 307 située à l'ouest de la rue Gauthier nord à celle-ci;
- modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier un critère en lien à l'éclairage des enseignes dans la zone de PIIA-8.

7.4 Avis de motion – règlement numéro 1239-2019 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 dans le but de modifier les dispositions applicables aux usages complémentaires et aux constructions accessoires autres que résidentiel en plus d'ajouter des usages autorisés en zone I-1 121 et de modifier les normes applicables à l'entreposage du bois de chauffage

132-03-2019

Monsieur Régis Soucy donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1239-2019 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de :

- prévoir des usages complémentaires autorisés aux usages du groupe « industrie (i) », « commerce (c) » et « communautaire (p) »;
- ajouter des usages spécifiquement autorisés en zone I-1 121;
- modifier les dispositions en lien aux constructions accessoires utilisées à des fins autres que résidentiel;
- régulariser la situation de la zone C-3 240;
- ajouter des conditions à l'entreposage du bois de chauffage.

Adoption premier projet – règlement numéro 1239-2019 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 dans le but de modifier les dispositions applicables aux usages complémentaires et aux constructions accessoires autres que résidentiel en plus d'ajouter des usages autorisés en zone I-1 121 et de modifier les normes applicables à l'entreposage du bois de chauffage

133-03-2019

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1239-2019 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de :

- prévoir des usages complémentaires autorisés aux usages du groupe « industrie (i) », « commerce (c) » et « communautaire (p) »;
- ajouter des usages spécifiquement autorisés en zone I-1 121;
- modifier les dispositions en lien aux constructions accessoires utilisées à des fins autres que résidentiel;
- régulariser la situation de la zone C-3 240;
- ajouter des conditions à l'entreposage du bois de chauffage.

134-03-2019

7.5 Dérogation mineure numéro 2019-00006 (8, rue Jubinville)

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 926 433 et située au 8, rue Jubinville;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de régulariser l'implantation du bâtiment principal se trouvant à 1,25 mètre de la ligne latérale, et celle de la remise située en cour arrière, implantée respectivement à 0,4 et 0,67 mètre des lignes arrière et latérale, le tout étant contraire au règlement de zonage numéro 300-C-1990 qui stipule que dans la zone d'application R-1 333, la marge latérale minimale à respecter pour un bâtiment principal est de 1,5 mètre alors que la marge latérale et arrière prescrite pour une remise est quant à elle de 1 mètre;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2019-00006 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2019-00006 soit acceptée.

135-03-2019

7.6 Étude de PIIA – projet d'installation d'enseignes – 2, avenue des Plaines

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble situé au 2, avenue des Plaines;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'installation d'enseignes dédiées à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble situé au 2, avenue des Plaines, ayant pour objet de l'installation d'enseignes dédiées à l'immeuble ci-dessus décrit.

136-03-2019

7.7 Étude de PIIA – projet de construction d'un bâtiment et aménagement d'un site – lots 4 925 602, 4 925 604 et 4 925 605

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard des lots numéros 4 925 602, 4 925 604 et 4 925 605;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet la construction d'un bâtiment principal et l'aménagement d'un site, le tout sur les lots ci-dessus décrits;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard des lots numéros 4 925 602, 4 925 604 et 4 925 605, ayant pour objet la construction d'un bâtiment principal et l'aménagement d'un site, le tout sur les lots ci-dessus décrits.

7.8 Organisme des bassins versants de La Zone Bayonne – adhésion – renouvellement

137-03-2019

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Organisme des bassins versants de La Zone Bayonne pour 2019-2020 et d'acquitter la cotisation de 100 \$ s'y rapportant.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Centre de femmes Marie-Dupuis – Journée internationale des femmes 2019 – brunch-conférence – achat de billets

138-03-2019

Étant susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le présent sujet, madame Marie-Christine Laroche s'abstient de participer aux délibérations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'achat de billets nécessaires pour les membres du conseil municipal désirant assister au brunch-conférence le 10 mars 2019 organisé par le Centre de femmes Marie-Dupuis, dans le cadre de la Journée internationale des femmes, afin de représenter la Ville de Notre-Dame-des-Prairies lors de cet événement.

139-03-2019

8.2 L'AFEAS Notre-Dame-des-Prairies et l'AFEAS régionale Lanaudière – contribution financière

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est invitée à participer à un dîner-conférence organisé au profit de l'AFEAS Notre-Dame-des-Prairies et l'AFEAS régionale Lanaudière, qui se tiendra le 8 mars 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil ne pourront y participer, mais jugent opportun de contribuer financièrement à l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière de 200 \$ à l'AFEAS Notre-Dame-des-Prairies et l'AFEAS régionale Lanaudière afin d'assurer le succès de cette importante activité célébrant la femme, soit un dîner-conférence.

140-03-2019

8.3 Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette – activités de financement – autorisation

ATTENDU QUE Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette demande à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies l'autorisation de tenir deux activités de financement sur son territoire municipal;

ATTENDU la recommandation du 25 février 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette à tenir une collecte de bouteilles le mardi 25 juin 2019, ainsi qu'une activité de financement pont payant le samedi 21 septembre 2019.

8.4 Service des incendies – rapport du mois de décembre 2018

Madame Marie-Christine Laroche dépose le rapport du Service des incendies en ce qui a trait aux interventions réalisées sur le territoire municipal au cours du mois de décembre 2018.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

141-03-2019

9.1 Défi Santé 2019 – activités offertes

ATTENDU QUE, dans le cadre du Défi Santé, le Service des loisirs et des saines habitudes de vie a présenté aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie, une programmation d'activités sportives, lesquelles activités seront offertes gratuitement aux citoyens et que les membres de la Commission en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'APPROUVER la programmation des activités sportives telle que présentée dans le cadre du Défi Santé, lesquelles seront offertes gratuitement aux citoyens durant sept semaines, et d'autoriser l'embauche d'un/e animateur/trice pour soutenir ces activités.

9.2 Activités dans le cadre du Défi Santé – demande d'aide financière

142-03-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite procéder à l'embauche du personnel nécessaire et l'acquisition du matériel pour la tenue des activités dans le cadre du Défi Santé;

ATTENDU QUE Loisir et Sport Lanaudière propose une aide financière dans le cadre du programme *Dans Lanaudière, ça bouge!* qui vise à soutenir des initiatives permettant de :

- faire découvrir ou redécouvrir à la population le plaisir d'être physiquement actif à l'extérieur;
- encourager la pratique régulière d'activités physiques et de plein air auprès de la population;
- créer une nouvelle activité, un nouveau projet ou un nouvel événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisée à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande dans le cadre du programme *Dans Lanaudière, ça bouge!* afin de permettre l'embauche du personnel nécessaire et l'acquisition du matériel pour la tenue des activités dans le cadre du Défi Santé.

9.3 Acquisition de fatbike et équipement de protection – demande d'aide financière

143-03-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite faire l'acquisition de fatbike et de l'équipement de protection pour ce sport;

ATTENDU QUE Loisir et Sport Lanaudière propose une aide financière dans le cadre de son programme visant à soutenir l'acquisition de matériel hivernal afin de faire découvrir le plaisir d'être physiquement actif à l'extérieur durant cette saison;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisée à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande dans le cadre du programme visant à soutenir l'acquisition de matériel hivernal afin de faire l'acquisition de fatbike et d'équipement de protection pour ce sport.

9.4 Installation d'une table de DJ extérieure – demande d'aide financière

144-03-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite faire l'acquisition d'une table de DJ extérieure qui sera installée près du parc de planches à roulettes;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial propose une aide financière dans le cadre du programme projets jeunesse locaux qui vise à soutenir des initiatives permettant la réalisation des priorités jeunesse et d'accroître la capacité des organisations d'agir localement pour le mieux-être des jeunes de 15 à 29 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisée à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande au programme projets jeunesse locaux dans le cadre de l'acquisition d'une table de DJ extérieure qui sera installée près du parc de planches à roulettes.

9.5 Camp de jour estival 2019 – tarification

145-03-2019

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE fixer la tarification du camp de jour et terrain de jeux 2019 comme suit, le tout selon la recommandation de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie :

Tarifs 2019

➤ Frais de retard:	26,50 \$
➤ Frais d'administration et chandail	31,50 \$
➤ Forfait camp de jour 8 semaines	477 \$
➤ Forfait service de garde 8 semaines	89 \$
➤ Camp de jour à la semaine	70 \$
➤ Service de garde à la semaine	12,25 \$
➤ Camp de jour : semaine 1 (4 jours) <i>sans sortie et 1 repas</i>	56 \$
➤ Service de garde : semaine 1 (4 jours)	10 \$
➤ Sortie	36,50 \$

D'AUTORISER un budget supplémentaire afin d'augmenter de trois heures la formation aux animateurs;

D'AUTORISER la tenue du camp de jour du 25 juin au 17 août 2019;

D'OFFRIR aux 5-7 ans un camp régulier, aux 8-10 ans un camp régulier et une option artistique et aux 11-12 ans le club ado.

146-03-2019

9.6 Programmation au centre Multi-sport – hiver 2019

ATTENDU QUE la programmation d'hiver 2019 au centre Multi-sport élaborée par le Service des loisirs et des saines habitudes de vie a été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'APPROUVER la programmation d'hiver 2019 au centre Multi-sport telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

Quidditch | 9 à 15 ans : Vendredis 5, 12, avril de 19h à 21h

Bubble soccer | 9 à 15 ans : Vendredi 19 avril 19h à 21h

Cross | 8 à 15 ans : Vendredis 26 avril et 3 mai de 19h à 21h

Zumba | 9 ans et + : Vendredis du 5 avril au 3 mai de 19h30 à 20h30

TARIFICATION PROPOSÉE						
	Résident NDP	Résident Joliette/SCB	Autre	Résident NDP	Résident Joliette/SCB	Autre
	Moins de 18 ans			18 ans et plus		
Quidditch	10 \$	20 \$	30 \$			
Cross	10 \$	20 \$	30 \$			
Bubble soccer	20 \$	40 \$	50 \$			
Zumba	7,50 \$	15 \$	20 \$	15 \$	20 \$	25 \$

Activité	Revenus	Dépenses
Quidditch Min. 9 Max. 30	9 part. X 10 \$ = 90,00 \$ 50 % = 78,00 \$	Animateur : Laurie-Anne Beaulieu 35 \$ /h X 3h = 105 \$ A.S. = 19 \$ Matériel = 35 \$ Frais d'administration = 7 \$ Total = 168 \$
Bubble soccer Min. 12 Max. 30	12 part. X 20 \$ = 240 \$ 50 % = 259 \$	Animateur : Bubble soccer Lanaudière Animation + location = 475 \$ Frais d'administration = 24 \$ Total = 499 \$
Cross Min. 9 Max. 30	9 part. X 10 \$ = 90,00 \$ 50 % = 78,00 \$	Animateur : à confirmer 35 \$ /h X 3h = 105 \$ A.S. = 19 \$ Matériel = 35 \$ Frais d'administration = 7 \$ Total = 168 \$
Zumba Min. 8 Max. 40	8 part. X 15 \$ = 120 \$	Animateur : Monika Fortin 80 \$ /h X 1h30 = 120 \$ Frais d'administration = 4 \$ Total = 124 \$

147-03-2019

9.7 Programmation de loisirs – hiver 2019 – modification

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé, par sa résolution numéro 695-11-2017, la programmation de loisirs pour l'hiver 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une modification liée à l'activité piyo prévue à ladite programmation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE modifier l'activité piyo prévue à la programmation de loisirs – hiver 2019 afin que celle-ci se lise désormais comme suit :

ACTIVITÉ	REVENUS RÉELS	DÉPENSES RÉELLES
Piyo NOUVEAUTÉ	9 part. X 64 \$ = <u>576 \$</u> Total : <u>576 \$</u>	Professeur : Audrey Beauclair 8h x 45 \$ /h \$ = 360,00 \$ A.S = 64,80 \$ Frais d'admin. 5% = <u>21,24 \$</u> TOTAL : <u>446,04 \$</u> Total avec taxes : 512,94 \$
COURS DU LUNDI 11H À 12H		
Le 28 janvier 9 PARTICIPANTS		

ACTIVITÉ	REVENUS RÉELS	DÉPENSES RÉELLES
Piyo NOUVEAUTÉ	11 part. X 64 \$ = <u>704 \$</u> Total : <u>704 \$</u>	Professeur : Audrey Beauclair 8h x 48 \$ /h \$ = 384,00 \$ A.S = 69,12 \$ Frais d'admin. 5% = <u>22,65 \$</u> TOTAL : <u>475,77 \$</u> Total avec taxes : 547,13 \$
COURS DU LUNDI 17H45 À 18H45		
Le 28 janvier 11 PARTICIPANTS		

148-03-2019

9.8 Club de baseball mineur Lanaudière nord – inscriptions 2019 – recommandation de paiement

ATTENDU QUE le Club de baseball mineur Lanaudière nord a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une deuxième liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits pour la saison 2019;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 19 février 2019, le paiement d'un total de 20 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse au Club de baseball mineur Lanaudière nord sa contribution sur les inscriptions pour l'année 2019 totalisant 3 400 \$.

9.9 Aménagement du parc Raymond-Villeneuve – services professionnels d'architecture urbaine – mandat – autorisation

149-03-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie des travaux d'aménagement du parc Raymond-Villeneuve;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'architecture urbaine dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser les services municipaux à demander des prix, d'analyser les propositions reçues et d'accorder le contrat au soumissionnaire ayant fait l'offre la plus avantageuse pour la Ville, le tout suivant la recommandation de la Commission des finances, pour les services d'une firme d'architecture urbaine dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Raymond-Villeneuve.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Jeudis Musik'eau 2019 – programmation – premières parties

150-03-2019

ATTENDU la recommandation du 7 février 2019 de monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs, en ce qui a trait aux premières parties de la 13^e édition des Jeudis Musik'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la programmation élaborée par la commission du développement culturel et des communications, consistant en la présentation de spectacles musicaux au parc des Champs-Élysées, les 8, 15 et 22 août 2019, soit approuvée;

QUE le budget estimé pour la tenue de ces spectacles soit de 1 500 \$, taxes en sus.

10.2 Programmation culturelle – spectacle de Noël 2019

151-03-2019

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le renouvellement du spectacle de M. Desneiges qui sera présenté au public le 14 décembre 2019;

D'accepter de verser le cachet demandé, soit 5 000 \$;

D'approuver les dépenses reliées à la technique, lesquelles totalisent un montant de 1 500 \$;

D'ajouter ce projet à l'entente triennale avec le Ministère de la culture et des communications du Québec pour l'obtention d'un montant de 5 000 \$.

152-03-2019

10.3 Culture Lanaudière – adhésion – renouvellement

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à Culture Lanaudière pour 2019-2020 et d'acquitter la cotisation de 287,50 \$, taxes incluses, s'y rapportant.

153-03-2019

10.4 Festival en Chanson de la Petite Vallée – partenariat

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a reçu une proposition de partenariat concernant l'événement Destination Chanson Fleuve dans le cadre du Festival en chanson de la Petite Vallée et qu'elle désire donner suite à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville accepte la proposition de partenariat concernant l'événement Destination Chanson Fleuve dans le cadre du Festival en chanson de la Petite Vallée;

QUE dans le cadre de ce partenariat, la Ville s'engage à :

- Offrir une résidence du 7 au 14 juin 2019 aux artistes sélectionnés ainsi qu'aux mentors;
- Offrir la technique lors de la résidence;
- Publiciser l'événement;

QU'un budget approximatif de 350 \$ soit consenti pour la réalisation de ce projet.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

154-03-2019

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 52.

Sylvie Malo
Greffière

Nicole Chevalier
Mairesse suppléante